

MODERNISATION AUTORITAIRE ET IMPULSION RÉVOLUTIONNAIRE EN IRAN

Le cas des femmes islamiques

Fariba ADELKHAH

Lorsqu'on évoque la question de l'autoritarisme on se réfère à l'Etat, aux élites mais finalement assez peu à la société civile. Le travail qui suit essaie de s'interroger sur les transformations instaurées pendant la période Pahlavi et post-révolutionnaire dans un champ limité : les femmes urbaines et notamment islamistes en Iran. Il se propose dans un premier temps d'avancer quelques explications concernant l'échec de la modernisation autoritaire et de tenter ensuite de tracer des pistes permettant la compréhension des revendications sociales des femmes islamiques. En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur la nature de la rupture au niveau juridique entre l'ancien et le nouveau régime, les réactions des femmes, les contenus de la référence révolutionnaire de celles-ci ... Evoquer cette question à propos des femmes n'est pas simplement s'intéresser à la moitié de la société urbaine. Ce peut être aussi s'interroger sur les relations spécifiques, privilégiées que l'Etat pré ou post-révolutionnaire iranien, comme d'autres, a tenté de tisser avec ce groupe social.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous voudrions rappeler très schématiquement quelques traits qui visent à donner un contexte à l'analyse qui suit.

La dépendance de l'Etat iranien vis-à-vis de la rente pétrolière est sans doute essentielle en ce qu'elle a fourni à celui-ci un mode spécifique d'insertion dans le marché mondial et une capacité de création, par la

salarisation, de couches sociales solidaires du projet Pahlavi¹. Cette modernisation économique par le "haut" s'est doublée d'une recomposition culturelle qui s'est actualisée en fonction de l'histoire propre de l'Iran. Cette idéologie, cette culture que tente d'imposer le régime Pahlavi pour asseoir sa légitimation naissent non des rapports sociaux directs et de leur imaginaire mais d'un lieu hors la société civile pour y être diffusées par ce qui est d'abord un moyen de coercition : l'Etat. Mais un Etat qui transcende la société civile et qui entend la fonder à partir de trois affirmations :

- la glorification du passé pré-islamique (fêtes de Persepolis..)
- la coopération-manipulation de l'Islam (Mohammad Reza Shah revient au pouvoir grâce à une partie du clergé, tente de contrôler les religieux en bureaucrisant leur organisation et affirme un rapport direct et miraculeux à Dieu)
- le projet de la "Grande Civilisation" ...

Comme le note Burhan Ghalioun, "à partir de ce moment-là, une conception nouvelle de la culture, de ses objectifs, de ses stratégies et de ses fonctions dans la société s'impose. Cette nouvelle culture se veut à l'image des 'cultures développées' en Occident, i.e. scientifique, objective, positive, rationaliste, productiviste et évolutive... Cette nouvelle conception place la culture à la limite de l'idéologie et de la propagande et l'introduit dans le jeu du pouvoir."²

Ce discours clos, hagiographique a des traductions très concrètes dans le champ social, en ville surtout changements proprement économiques, massification de l'enseignement, transformation profonde de l'écologie culturelle urbaine, explosion du secteur tertiaire, apparition de lieux de mixité, généralisation des rapports marchands, importance accrue des médias; changement de calendrier....

Le titre de l'article fait référence aux "impulsions révolutionnaires" et non aux "transformations révolutionnaires". Il s'agit par cela de reconnaître la période 1978-1979 comme une coupure mais aussi de maintenir une interrogation sur l'intensité et la profondeur de celle-ci dans la société iranienne. C'est admettre sous une autre forme que la question du

¹ Paul Vieille, "Le Pétrole comme rapport social". *Peuples Méditerranéens*, 1984, N° 26, p.3-31.

² Burhan Ghalioun, "Identité, culture, politiques culturelles dans les pays dépendants", *Peuples Méditerranéens*, 1981, N° 16, p.31-51.

legs de la période Pahlavi doit être posée même si la rupture politique est, elle, radicale.

Dans un premier temps nous allons évoquer le changement social durant la monarchie Pahlavi pour ensuite nous intéresser à la période post-révolutionnaire et tenter quelques conclusions.

TRANSFORMATION DU STATUT ET DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION AUTORITAIRE

Pour la clarté de l'exposé nous allons considérer les quatre aspects particuliers suivants: les changements juridiques, la scolarisation, l'accès au travail, les médias.

Le programme de Mohammad Reza Shah se révèle plus complexe, plus réaliste aussi d'une certaine manière que celui de son père. Celui-ci lance en 1935-36 une campagne très ferme pour ne pas dire violente afin d'obliger les femmes à abandonner le port du voile en public. Le 7 janvier 1937 est déclaré journée des femmes : à partir de ce jour, le port du voile est interdit dans les lieux publics (des restrictions de même type concernent d'ailleurs les hommes). Un an plus tard les femmes sont autorisées à rentrer à l'Université. Comme le souligne Eliz Sanasarian : "le style de Reza Khan était la coercition; celui de son fils sera la co-optation. La co-optation utilisait la force mais surtout des politiques très tacticiennes"³. Il s'agit non seulement de briser des normes sociales jugées arriérées comme condition fondamentale d'une modernisation sociale mais plus subtilement de modifier des normes culturelles, économiques, législatives qui ont (ou auraient) un effet d'entraînement important.

Précisons d'emblée que ces réformes ne correspondent en aucun cas à une appréciation moderne ou libérale sur les femmes. Le Shah dans une interview avec Oriana Fallaci en octobre 1973 déclare : "Personne ne peut m'influencer. Personne. Et encore moins une femme. La femme est importante dans la vie d'un homme seulement si elle est belle et charmante... Vous êtes égale à l'homme aux yeux de la loi mais; excusez-moi de vous le dire ainsi, certes pas en capacité."⁴

Plus fondamentalement, ces réformes sont l'un des aspects nécessaires au régime afin d'acquérir la sympathie des pays occidentaux. Des

³ Eliz Sanasarian, *Women's Rights Movement in Iran*, New York, Praeger, 1982. (p 25)

⁴ Eliz Sanasarian, *op. cit.*

organismes internationaux comme l'Unesco vont jouer un rôle important, dans la lettre tout au moins, dans les projets de développement. La déclaration de René Maheu, alors directeur de l'Unesco, affirmant que "tout véritable progrès humain est impossible sans la promotion de la femme"⁵ conforte l'attention des dirigeants iraniens sur la place des femmes dans le processus de développement. La nécessité d'une planification familiale, le contrôle des taux de fécondité, le nombre des divorces, l'intégration des femmes dans la base sociale du régime sont les motivations principales des grandes mesures "féministes" prises par le régime⁶.

Les mesures d'ordre juridique

La première est l'octroi du droit de vote et d'éligibilité le 27 février 1963. Cette mesure est l'un des six points de ce que l'on appellera la Révolution Blanche. Il faut remarquer d'une part que cette question avait été soulevée plusieurs fois en 1911 puis en 1952, lors du 45^{ème} anniversaire de la Révolution Constitutionnelle, mais que chaque fois cela avait tourné court devant l'opposition du clergé⁷. L'adoption de cette mesure par le Shah après d'ailleurs des péripéties similaires à celles du passé s'explique autant par des considérations d'ordre interne que d'ordre international (attitude du gouvernement américain). L'opposition met en avant d'ailleurs des arguments à la fois "religieux" mais aussi plus politiques : que signifie le droit de vote dans une dictature où toutes les élections sont truquées?

En 1966 est créée l'organisation des femmes d'Iran (OFI) qui regroupe toutes les organisations féminines créées pour la plupart dans les années 1950 et qui remplace l'instance centralisatrice d'alors: Le Haut Conseil. En 1977, elle compte près de 70 000 membres (en fait surtout des adhérentes à des associations membres de l'OFI) et plus de 400 sections. Elle regroupe essentiellement les épouses des (hauts) fonctionnaires ou les femmes de la bourgeoisie occidentalisee en quête de valorisation sociale. Son activité⁸ consiste essentiellement en la création de crèches, la mise sur pied d'ateliers de couture et de cours d'alphabétisation, la création d'une école de travailleuses sociales à Varamin en 1969, la rédaction et la

⁵ Rita Wiesinger, "Economic Development and Functional Literacy for Women", *International Review of Education*, 1973, vol. XIX, N° 1, p. 96-1

⁶ Rudolphe Touba-Jacqueline, "Marriage and the Family in Iran", in Man Sigh Das & Pnos, D. Bardis (sous la direction de), *The Family in Asia*, New Dehli, Bombay, Vikas Publishing House, 1978.

⁷ Guity Nashat, (sous la direction de) *Women and Revolution in Iran*, Colorado, Westview Press, 1983.

⁸ Eliz Sanasarian, *op. cit.*

publication d'études sur la situation des femmes et de leurs droits qui ont été ou auraient été diffusés chez les femmes de milieu modeste. Si une évolution plus audacieuse se fait jour dans les années 1970, de grands projets originaux ne trouvent que des réalisations modestes⁹. L'échec de cette organisation, pour Eliz Sanasarian, réside en trois points : la dépendance extrême et l'identification de l'OFI avec le régime (ainsi la présence d'un réseau d'indicatrices de la Savak...), le blocage dans le travail dû à la fonction réelle de l'OFI : la promotion des élites féminines locales (pro-gouvernementales), enfin la dichotomie entre un discours féministe très dur dans les réunions internationales et des demandes très molles au niveau interne qui ne pouvaient attirer les intellectuelles ou les femmes féministes".

En juin 1967 est adoptée la loi de protection de la famille qui est revue en 1975. Cette loi impose des conditions à la polygamie (accord préalable de la femme), permet à la femme de demander le divorce, donne au tribunal le droit de décider à qui revient la garde des enfants et fixe l'âge minimum pour le mariage (18 ans pour les filles, 20 ans pour les garçons).

D'autres mesures sont prises qui lèvent des discriminations quant à l'emploi : la femme peut accéder à des fonctions juridiques, entrer dans l'armée ou la police. Au terme de ce trop rapide survol nous pouvons déjà remarquer combien ces lois, à moins de se voiler dans un juridisme béat, ne pouvaient concerner et répondre de fait qu'à des secteurs très particuliers de la population féminine. secteurs issus, schématiquement, du mode de développement mis en place après 1955 et de l'extension de l'appareil d'Etat. De façon tout à fait caractéristique, c'est d'ailleurs essentiellement à l'intérieur des locaux administratifs que se retrouvaient les publicités sur les nouveaux droits et les nouvelles valeurs (moins d'enfants pour une vie meilleure, etc.).

La scolarisation

Téhéran accueille en 1964 la première conférence internationale contre l'analphabétisme sous l'égide de l'Unesco¹⁰. Selon une interview d'Ashraf Pahlavi (sœur du Shah) publiée en 1968 par le *Courrier de l'Unesco*, c'est après cette conférence que la lutte contre l'analphabétisme serait devenue une préoccupation importante du régime. Un comité national pour l'alphabétisation est créé. Sur son action Ashraf Pahlavi expliquait dans

⁹ Voir par exemple le rapport d'une mission de l'Unesco en 1968 conduite par Mme. Simone Crapuchet.

¹⁰ Rita Wiesinger, *op. cit.*

la même interview: "Ce qu'il fait ne va pas sans tâtonnement, car si les traditions culturelles sont fortes chez nous, elles ne favorisent pas toujours une évolution vers le monde moderne".

Samad Behrangi (1939-1968), enseignant, pédagogue, écrivain qui vécut en Azerbaïdjan fut l'un des intellectuels les plus brillants des années 1960 en Iran. A côté de son oeuvre littéraire, il nous a laissé une série de travaux critiques sur l'enseignement. Il remarque l'impact des spécialistes américains sur la formation des maîtres en Iran et estime que plus de 907 des textes utilisés dans le cadre de cette formation sont des traductions de textes américains. Il note combien ces textes sont inadéquats à la situation linguistique et culturelle de l'Iran, combien aussi ils conduisent à l'oubli ou au mépris des cultures populaires qui devraient jouer un rôle dynamique dans l'apprentissage de la langue maternelle, et du persan¹¹. A un processus d'alphabétisation imposé d'en haut, il oppose ainsi une alternative "d'en bas", pragmatique, réaliste qui signifie tout autre chose que celle définie par des technocrates internationaux modelée sur les valeurs et les représentations occidentales, qui apparaît souvent comme une "savante acculturation".

Les effets se font sentir peu à peu. Pour reprendre Sanasarian¹² : "En 1959 seulement 8% des filles au-dessus de 7 ans sont alphabétisées, en 1966 le pourcentage sera de 18%; en 1971 il sera à peine inférieur à 26%... En 1971, cependant, plus de 40% des femmes seront alphabétisées dans les villes, dans les campagnes environ 9% seulement seront capables de lire et d'écrire. La fondation de la section féminine de l'Armée du Savoir aurait dû donner en 1968 une impulsion nouvelle aux programmes ruraux et éradiquer l'analphabétisme... La réalité est autre, en partie à cause des vices de fonctionnement de cette Armée du Savoir, en partie aussi à cause des enjeux différents que recouvrait l'éducation des filles en milieu rural avec l'exode des hommes¹³. En 1978 environ 60% des Iraniens restent encore analphabètes, parmi lesquels une majorité de femmes.

L'Université est elle aussi peu à peu touchée de 25% en 1970, le taux passe à 29% en 1975. En 1978 il atteint 38%. Près de la moitié des 50 000 étudiants iraniens à l'étranger sont des femmes. Les écoles normales

¹¹ Brad Hanson, "Westoxication of Iran : Depictions and Reactions of Behrangi, Al-e Ahmad, and Shariati", *International Journal of Middle Eastern Studies*, 1983, N° 15, p. 1-23.

¹² Eliz Sanasarian, *op. cit.*

¹³ S.Kaveh Mirani, "Social and Economic Change in the Role of Women. 1956-1978" in Guity Nashat, (éd.) 1983.

d'instituteurs et de professeurs de lycée accueillent à cette époque une majorité d'étudiantes.

Pourtant on aurait tort d'associer cette croissance de la scolarisation à une modification et une remise en cause obligée des valeurs culturelles parmi la population scolaire. L'alphabétisation va certes provoquer des changements dans le mode de consommation culturelle mais ne peut en aucun cas être directement reliée, comme nous le verrons plus loin, à l'adhésion à la modernité impériale.

L'accès au travail

La transformation du champ social passe aussi par celles des modes d'insertion des différents acteurs sociaux dans celui-ci. La mise en place de l'économie rentière, la Révolution Blanche vont bouleverser la structure de l'emploi en Iran. S'il fallait en un mot résumer cette mutation, il faudrait parler de l'explosion du secteur tertiaire¹⁴. Phénomène caractéristique d'un certain type de développement, cette dynamique va se réaliser avec quelques spécificités dans la société iranienne. Ce secteur est assez fortement féminisé : près d'un tiers de la main d'oeuvre féminine y travaille . Ce sont en général des femmes qui possèdent l'équivalent du brevet ou du baccalauréat. A partir des années 70, l'accession à la fonction publique n'est possible qu'après un stage militaire. Celui-ci pour les femmes est d'une durée de 2 ans au sein de l'Armée du Savoir ou de l'Armée de l'Hygiène, organismes nés avec la Révolution Blanche. Durant ce stage on tente d'inculquer des représentations mobilisantes de la Patrie, de la Nation, de l'État; endoctrinement qui vise à modifier, à limiter la référence à l'unité familiale, au profit de l'adhésion à la logique de l'État et de ses valeurs. Stratégie, il est vrai, globale, puisque Morteza Kotobi¹⁵ note dans une enquête sur la télévision comment "celle-ci perçue comme instrument de loisir par 80% de la population tente de transformer l'appartenance au corps familial en un sentiment d'appartenance à la société comme corps social".

Mais l'apparition de ces nouvelles couches salariées n'est pas que la simple traduction économique d'une polarisation sur l'Occident. Elle traduit, installe, de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles valeurs et normes sociales dont ces couches se font les vecteurs dans la société iranienne. Le

¹⁴ Farhad Rad-Serecht, "L'expansion du secteur tertiaire dans l'économie iranienne", *Revue Tiers-Monde*, 1979, vol. XVII, N° 67, p. 739-749.

¹⁵ Morteza Kotobi, *L'importance et portée de la T.V. en Iran*. Communication présentée au 7ème congrès mondial de Sociologie, Varna-Bulgarie, septembre 1970.

mimétisme atteint dans ces milieux et notamment chez les femmes des dimensions ahurissantes. Seule cette véritable fuite en avant semble un moment contrecarrer le malaise né de l'absence de toute formation valorisante/valorisée, d'un dualisme culturel éminemment contradictoire, et un peu plus tard des vices intrinsèques de l'économie rentière (inflation, spéculation, baisse du niveau de vie...).

La question fondamentale reste, de fait, l'estimation correcte de la nature, de l'ampleur de l'intensité de ces changements culturels. Par analogie avec l'enquête de Morteza Kotobi sur l'impact de la télévision, nous pourrions dire que un drame social est possible si le travail ou plutôt la salarisation ébranlant - comme la TV pour Kotobi - les valeurs familiales n'est pas en mesure de les remplacer par de nouvelles valeurs sociales aussi éprouvées que les précédentes et de préparer les gens à l'acceptation de nouvelles conditions de vie. Et de fait certaines enquêtes montrent bien le caractère relatif de l'ébranlement des valeurs familiales traditionnelles seules certaines normes, une certaine strate de ces valeurs familiales sont remises en cause¹⁶. Ainsi comme l'écrit Eliz Sanasarian "...malgré l'éducation, les valeurs traditionnelles des femmes n'avaient pas radicalement évolué. L'attitude des femmes vis-à-vis du mariage, de la maternité, de l'emploi ne variait guère quel que soit le niveau de l'éducation; lycéennes et étudiantes se ressentaient elles-mêmes comme inférieures et pensaient que les hommes étaient nettement plus capables"¹⁷.

Les médias

Il y a aussi d'autres lieux moins institutionnalisés qui vont jouer un rôle important bien que de façon moins directe en apparence dans le projet de modernisation de l'empire Pahlavi. Amin Banani écrit : "La simultanéité de l'apparition du radio-transistor, de la perspective d'un impact de masse de la télévision avec la prétention systématique du gouvernement de conduire le processus de changement social n'est pas du tout accidentelle"¹⁸. C'est dans ces lieux que va apparaître de façon patente la contradiction contenue dans le projet de la modernisation et donc son échec. Afin d'appuyer ces propos nous voudrions de façon certes schématique décrire le contenu de la presse féminine la plus diffusée.

¹⁶ Morteza Kotobi, Le mariage chez les étudiants dans le cadre d'un changement socio-familial en Iran (enquête en milieu universitaire). Fédération pour l'éducation des parents, congrès international, Menton- France, Mai 1975. Eliz Sanasarian, *op. cit.*

¹⁷ Eliz Sanasarian, *op. cit.* (p. 108).

¹⁸ Amin Banani, "The Role of the Mass Media", in Ehsan Yar Shater (sous la direction de), *Iran Faces the Seventies*, New York, Praeger, 1971, p. 321-339.

Ce qui suit a été élaboré à partir de deux magazines spécifiquement "féminins" :

- *Zan-e Ruz* (Femme d'aujourd'hui) qui représente alors un tirage 80 000 exemplaires par semaine¹⁹ et qui est l'hebdomadaire le plus important et le plus populaire de cette époque²⁰.

- *Ettela'at-e-Bânavân* (Informations des dames) hebdomadaire tiré lui a 30 000 exemplaires²¹.

Ces deux revues connaissent une diffusion importante dans les milieux urbains mais aussi hors des villes. Plus que la presse quotidienne, à la suite des mesures de 1963 à la fois au niveau du nombre des titres, et de leur diffusion, ce sont les périodiques qui obtiennent un succès massif. Ces revues ont d'ailleurs un contenu explicite "moderniste-modernisateur" à peu près identique.

Il y a des rubriques communes : le soin du corps, l'habillement et la mode (occidentale), le courrier du coeur - le coeur, disait Roland Barthes, est un organe femelle²² - les stratégies de séduction qui mettent en jeu le camarade d'étude ou de travail, le voisin, le mari...ou l'amant. Aucune technique amaigrissante, aucun moyen d'éliminer une concurrente, n'est dissimulée aux lectrices. Représentation de l'amour à l'eau de rose qui est aussi commune aux magazines occidentaux, amour basé sur le choix de deux individus atomisés coupés de tout contexte social ou inscrits dans des relations "mythiques" et amour qui signifie pour la femme l'inévitable finalité d'être une épouse séduisante.

Pourtant la lecture de ces magazines nous semble enfermer les femmes dans une contradiction insoluble. D'une part est clamée, célébrée toute la modernité d'un style de vie, qui ressemble souvent et bizarrement au libertinage. D'autre part, les pages de conseils pratiques ne cessent de faire référence à des valeurs traditionnelles au sein d'une famille que l'éclatement et le changement social semblent avoir mystérieusement épargnée. Les mouvements féministes occidentaux et la lutte des femmes en Occident figurent parmi les premières victimes de cette contradiction : la femme célibataire ou indépendante occidentale est décrite comme abandonnée, malheureuse, la femme qui travaille comme déprimée et épuisée. La liberté sexuelle donné lieu à des histoires grotesques, incroyables...

¹⁹ Amin Banani, *op. cit.* (p. 337)

²⁰ Amin Banani, *op. cit.* (p. 333)

²¹ Amin Banani, *op. cit.* (p. 337)

²² Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.

Ce que nous avons voulu analyser ici, trop schématiquement peut-être, du juridique au médiatique nous paraît indiquer le double processus d'intégration et d'exclusion auquel est soumise alors la société iranienne intégration technologique économique au marché mondial et à la hiérarchie, exclusion dans l'ordre de la culture. La polarisation sur les modèles occidentaux ne pouvait durer que dans la mesure où ce qui la structurait fonctionnait. Tel ne fut pas le cas. Sans revenir à une interrogation générale, nous pouvons pointer quelques-uns des motifs de l'échec quant aux femmes, motifs qui renvoient à la dimension globale de la société iranienne :

- sous-estimation des modes de socialisation et de pression de la société ambiante pour les femmes doublée d'une capacité de la culture populaire à apporter des solutions dynamiques hors le système Pahlavi "acceptation" du travail féminin mais non atomisation etc ...
- échec du système éducatif mis en place par le régime notamment du fait :
 - . du renforcement des stéréotypes traditionnels liés à la femme dans les textes, les images des livres d'instruction;
 - . du mode d'enseignement éminemment scholastique qui, basé sur un apprentissage par coeur, ne permettait aucune distance critique vis-à-vis du savoir inculqué. L'élargissement de l'horizon de pensée devenait une tâche fort ardue;
- absence de campagne de conscientisation des femmes. Si toutes les réformes viennent de l'Etat, aucun mouvement ne les porte à l'intérieur de la société. Peu de femmes connaissent la loi sur la protection de la famille. Beaucoup, même étudiantes, ignorent que l'avortement est légalisé depuis 1977²³.

Tout ceci renvoie au moins pour une part à l'ambiguïté du projet Pahlavi on veut moderniser, révolutionner; et dans le même temps on veut reproduire, préserver, consolider un système ultra-conservateur qui charrie oppressions et inégalités et maintient hors jeu l'acteur principal de tout changement, le peuple.

LES FEMMES ISLAMISTES DANS LA PERIODE POST-REVOLUTIONNAIRE

Massivement présentes lors des manifestations qui ponctuent l'effondrement du régime Pahlavi, les femmes iraniennes, et parmi elles les islamistes, se retrouvent en février 1979 face à leur victoire. Quelle est-elle? Sans doute plus celle qui clôt une période, le règne d'un pouvoir totalitaire que celle de la naissance d'un régime nouveau espéré, revendiqué, aux options déjà définies.

²³ Eliz Sanasarian, *op. cit.* (p. 110).

Cette ambiguïté se renouvelle deux mois plus tard pour une bonne partie de la population. En devant se prononcer sur le caractère islamique de la République nouvellement née, il s'agit pour elle de marquer cette victoire de février plus que d'approuver un projet politique clairement perçu. Une opposition se manifeste à cette occasion qui prédit déjà le pire. Mais ce ne sont pas les seuls partisans résolus du clergé qui approuvent la République Islamique, car celle-ci devient pour une grande majorité le cadre normal des revendications et des idéaux de la Révolution. Plus encore, le gouvernement issu de la Révolution doit se justifier non pas par ses actions révolutionnaires mais par son caractère islamique. Ainsi ce qui est islamique est révolutionnaire et réciproquement. Les réponses aux aspirations populaires du moment permettent seules de juger.

Nous ne sommes nullement en train d'apprécier les différents enjeux des luttes et des conflits, qui, dès le début, ont opposé laïcs et religieux et qui se sont souvent réglés dans la violence. Mais il faut restituer ce qui est alors la vision majoritaire dans la société civile urbaine : le mot "islamique" n'a pas les caractères anti-révolutionnaires que décrit l'opposition, ou un contenu précis. Pour saisir cet élément important, nous pourrions partir d'un article de *Zan-e Rouz*²⁴ qui, un an après la Révolution, pose bien le problème. "Chaque personne a une méthode pour mesurer la nature islamique du gouvernement révolutionnaire. Nous avons la nôtre, qui est de considérer le point de vue de l'Islam sur les femmes. L'Islam considère les femmes musulmanes aussi responsables, engagées, aptes à prendre des responsabilités que les hommes musulmans. Il nous montre alors combien ce gouvernement est injuste car malgré tous les slogans, toutes les prétentions affichées, le rôle des femmes n'a été important que jusqu'à la victoire de la Révolution, pas après celle-ci. Notre question est donc de savoir pourquoi on nous a laissées ainsi. Les femmes sont-elles si incapables, nonchalantes et malhabiles dans la République islamique qu'il n'y ait eu aucune possibilité de leur accorder quelque responsabilité? Ou les femmes n'ont-elles pas encore, peut-être par manque de courage, tenté de s'engager elles-mêmes et de prendre des responsabilités? "

Il y a trois niveaux d'interrogation perceptibles à partir de cet article :

- le plus directement, une interrogation sur l'action gouvernementale: celle-ci bien qu'elle passe par une appréciation sur le caractère islamique du pouvoir, s'appuie sur des revendications, qui, sans être étrangères à l'Islam, ne lui sont guère familières jusqu'alors.

²⁴ *Zan-e Rouz*, N° 762, 1359/1980.

- le nouveau rapport entre *Mellat/Dowlat* (Nation/Etat) tissé après la Révolution. Cela s'exprime moins par la revendication frontale de certaines réformes aptes à valoriser la femme dans la société islamique que par un rappel à l'Etat du pacte fondateur de la nouvelle période. Encore une fois l'Islam est le cadre d'analyse, le critère qui permet d'apprécier la justesse de l'action du pouvoir politique, et ainsi conforte pour beaucoup les liens entre le politique et le populaire.
- Le début d'un rapport différent à l'Islam s'inscrivant à la fois en continuité et en rupture avec la période proprement révolutionnaire. Ce rapport est conditionné par les sources traditionnelles écrites ou historiques du shiisme, mais surtout par le caractère islamique, nouveau, de l'Etat iranien qui, en se détachant du peuple, assoit son pouvoir sur la société civile.

Sans doute y-a-t-il une interrogation légitime : pourquoi des lois aussi abruptes que celles du talion (*gasâs*) ou celle sur la polygamie ont-elles pu être votées et mises en application dans une période où les aspirations révolutionnaires semblent être dominantes? A cette interrogation, il faudrait en ajouter d'autres: dans quel cadre ces lois se situent-elles, dans quel contexte les femmes en ont-elles pris conscience, en quoi l'accord sur le principe (islamique) signifie-t-il un consensus sur une application inconditionnelle? Le cadre de ce travail ne permet pas d'y répondre mais on trouvera quelques éclairages dans ce qui suit.

Pour fournir des éléments comparatifs, nous allons reprendre quelques thèmes évoqués dans la première partie, même si notre façon de les aborder sera différente: le juridique, la presse, les associations, l'éducation.

Le juridique

La constitution, les lois supprimées ou votées durant la période post-révolutionnaire ont suscité de nombreux commentaires souvent très hostiles. Ainsi Sanasarian écrit : "La République islamique mit à jour et en pratique les complexes sexuels et les frustrations de générations d'hommes iraniens"²⁵. Et de nombreux ouvrages ou articles²⁶ reprennent un argumentaire parallèle. Notre démarche est différente; plutôt que de prendre parti, elle vise à souligner une ambiguïté présente dans les textes juridiques et dans de nombreux commentaires faits par les hommes politiques ou les femmes elles-mêmes: repli sur l'espace privé ou socialisation plus grande?

²⁵ Eliz Sanasarian, *op. cit.* (p. 147).

²⁶ Haleh Afshar, "Women, State and Ideology in Iran", *Third World Quarterly*, 1985, vol. 7, N° 2, p.256-279.

La constitution de la République Islamique est votée en novembre 1979. Son introduction comprend un paragraphe consacré à la "femme dans la constitution" (juste avant l'armée). La question des droits de la femme est posée dans le cadre des droits des êtres humains. La famille est bien sûr présentée comme l'unité fondamentale constitutive de la société et comme le lieu principal d'un développement harmonieux. Le texte poursuit ainsi : ".. c'est cette conception de la famille qui permet à la femme de sortir d'une condition de "chose" ou d'"outil", attachée à la consommation et à l'exploitation. Tout en retrouvant son devoir précieux et honoré de mère, elle est à l'avant-garde pour l'éducation des religieux convaincus (*maktabi*), se retrouve aux côtés des hommes dans la vie active; elle est par conséquent apte à des responsabilités plus grandes et du point de vue islamique, elle bénéficiera de qualités et d'une générosité encore plus importantes".

Ainsi, alors que le statut de la femme en tant que mère et élément constitutif de la famille est longuement discuté, le passage concernant les activités extérieures, sociales de la femme est court et allusif. Deux principes de la constitution se réfèrent directement aux femmes. Le principe 20 rappelle l'égalité des hommes et des femmes dans le cadre des mesures islamiques. Le principe 21 vaut la peine d'être cité : "le devoir du gouvernement est d'assurer les droits de la femme sur tous les plans dans le respect des mesures islamiques et d'oeuvrer dans les directions suivantes :

- créer des possibilités appropriées au développement de la personnalité de la femme et revivifier ses droits naturels et spirituels.
- protéger les mères, en particulier durant la grossesse et durant la garde des enfants ; protéger les enfants isolés.
- créer un tribunal compétent afin de protéger la permanence de la famille.
- créer une assurance particulière pour les femmes âgées, les veuves et les femmes isolées.
- accorder la garde des enfants aux mères décentes et dignes, lorsqu'elles le veulent, dans le cas où il n'y a pas de tuteur légal".

La loi de la protection de la famille est quelques mois après la révolution, abrogée car trop liée à l'époque du *tâqout* (idolâtrie, ce terme dans le langage révolutionnaire renvoie à la période Pahlavi). Mme Azam Taleghani qui fut l'une des quatre femmes députées, déclare à ce sujet au parlement fin 1980(16.9.1359) : "Qu'on ait éliminé la loi de protection de la famille parce que *tâqouti*, avec quelques autres textes, soit, bien que je pense qu'il y avait des choses utiles dans cette loi... Mais aujourd'hui il n'y a plus de loi de la famille dans notre pays"²⁷.

²⁷ *Payâm-e Hâdjar*, n° spécial à l'occasion des élections au deuxième parlement 1984.

La formation d'une commission chargée des questions féminines annoncée depuis des années n'a toujours pas vu le jour à cause d'obstacles incessants à surmonter²⁸. Seul un sous-groupe sur la famille rattaché à la commission juridique du parlement s'est créé pour régler les problèmes liés à la croissance des divorces ou à la polygamie. C'est dans ce cadre qu'a été votée une loi au parlement réformant le livret de mariage. Ce livret permet, depuis 1983, à la femme de poser des conditions supplémentaires au moment du mariage, relatives souvent aux situations de divorce. Mais une nouvelle fois, au delà du texte juridique se pose la question de la réalité et des formes de son application dans la société.

Une loi sur le travail à mi-temps pour les femmes votée en 1986, soulève l'hostilité, car jugée contraire à l'intérêt de la femme, notamment sur les droits à la retraite²⁹. Si on excepte quelques autres textes, comme celui de juin 1980 faisant une obligation aux femmes fonctionnaires de porter le voile dans leur travail, il y a donc peu de textes législatifs concernant spécifiquement les femmes. Cette situation est d'ailleurs perçue par le gouvernement. Le Premier Ministre Moussavi déclare ainsi en 1986³⁰ : " Le gouvernement jusqu'à aujourd'hui n'avait aucun projet de loi concernant les femmes. Je ressens le manque d'une organisation dans les villes et les campagnes qui se charge des problèmes des femmes de toutes les catégories sociales...".

D'autres lois, cependant, comme la loi du talion (*qasâs*) concernent les femmes. Nous ne voulons pas considérer ici le caractère positif ou négatif de l'ensemble des textes juridiques post-révolutionnaires mais plutôt décrire les réactions diverses qu'ils ont suscitées. Ainsi le droit de vote est renouvelé par la constitution de 1979, sans état d'âme particulier: on est loin du soulèvement de 1963 et surtout le nouveau régime entend consolider le soutien dont il bénéficie parmi les femmes. Mais ce rapport est plus conflictuel, plus dialectique qu'il n'est souvent dit: non pas entre le régime et les femmes laïques où l'opposition est la plus vive et tranchée, mais entre le régime et les femmes qui le soutiennent. La presse, plus que le parlement où leur présence est symbolique (4/270), traduit l'effervescence de ce débat qui donc ne concerne pas les femmes en général, mais beaucoup de femmes islamiques et islamistes.

²⁸ *Zan-e Rouz*, interview de Mme. Radjaï, 1362/1983, N° 858.

²⁹ *Payâm-e Hâdjar*, 1365/1986, N° 138.

³⁰ *Zan-e Rouz*, 1364/1986, N° 1058.

Le débat dans la presse

Après la Révolution, le nombre des journaux féminins varie peu . Il y a toujours *Zan-e Rouz* dont l'équipe éditoriale a changé, *Bânavân* qui transforme son nom (*Pouyandegân-e Râh-e Zeinab* - celles qui cherchent sur la voie de Zeinab-) et dont la rédaction est nouvelle. Sa directrice est Mme Zahra Rahnavard, femme de l'actuel Premier Ministre. Le journal *Payâm-e Hâdjar* vient augmenter le nombre des revues féminines. Néanmoins peu d'articles concernant spécifiquement les femmes y sont publiés : quelques descriptions des statuts juridiques des femmes dans le monde, des rapports de conférences internationales, quelques éditoriaux. Même si la directrice, Mme. A. Taleghani, est l'une des rares députées qui se soient battues pour la mise en application du principe 21 de la constitution, elle refuse de faire un journal féminin, attitude largement partagée par les femmes islamistes: "Nous ne voulons pas séparer les problèmes des femmes de ceux des hommes. Nous ne voulons pas diviser la société même si nous savons qu'il y a des problèmes spécifiques aux femmes. Car ce n'est pas la bonne manière de les résoudre que de les poser isolément sans les situer dans le cadre plus général de la société".

A ces trois revues s'ajoute la publication de la fondation des martyrs. *Shâhed Bânavân* (Témoin des femmes) depuis 1986, qui semble compléter la revue *Shâhed* (Témoin) de cette fondation.

Quels sont les changements qui affectent les deux principales revues féminines? Deux périodes peuvent être distinguées: avant et après 1982. Durant la première période le ton général des articles est revendicatif : il s'agit de demander ce qui est dû aux femmes, d'exiger des lois du gouvernement. Il y a un peu une confusion entre les femmes et l'Etat : on ne se situe pas en dehors de la législation mais à l'intérieur afin de mieux mesurer les aspects positifs ou criticables. Tout est alors en mouvement car transformer, modifier restent des buts essentiels. Les revendications sont aussi d'une nature spécifique : elles valent plus par leur affirmation que par leur réalisation concrète, elles sont en quelque sorte immanentes aux femmessujets de l'histoire révolutionnaire. Parmi les nombreux articles de *Zan-e Rouz* ou *Bânavân*, il faut remarquer ceux de Mmes Rahnavard ou Hashemi. Les débats sont divers et prennent pour objet autant la femme dans la famille (mariage, polygamie) que dans la société (engagement, responsabilité sociale) pour les divorces les responsabilités de l'époux mais aussi de l'Etat sont soulignées³¹. A côté de cette pratique qui pousse la loi à

³¹ *Bânavân*, 1359/1980, N° 6.

ses extrémités logiques, il y a un travail critique sur les textes existants qui vise à éliminer leurs ambiguïtés ou un vocabulaire discriminatoire. Ainsi Mme Hachemi met en question le mot "*Nafaqeh*" (nourriture) que l'époux doit fournir à sa femme³². Cette critique dès textes se prolonge par une mise en garde aux jeunes sur les idées reçues romantiques liées à l'amour : le cadre de la loi est le seul qui puisse protéger la femme. Plus que de légalisme, il faudrait parler ici de réalisme. Les lois imparfaites n'allaient-elles pas être modifiées, certaines situations être enfin codifiées... L'espace féminin n'est alors ni celui de la maison, ni celui de la famille. La femme pour se réaliser doit s'investir dans la société, y être active. Mme Hachemi écrivait en 1981³³ : "les lois du travail doivent assurer les besoins spirituels et matériels de la femme. Les législateurs, en même temps qu'ils mettent l'accent sur la principale responsabilité de la femme musulmane, i.e. son devoir de mère, ne doivent pas oublier que les besoins économiques, sociaux, culturels, politiques et même psychologiques de la femme doivent être satisfaits. Cela renvoie aux responsabilités hors la maison, dans les administrations étatiques ou privées. La loi doit prendre en compte à la fois ces deux aspects de la vie d'une femme".

1982 marque une rupture. Le contenu de la presse féminine change on revendique mais hors le mouvement. L'État est une entité différente avec laquelle il faut négocier. On n'est plus active dans la réflexion et la décision. La dynamique est brisée. Il s'agit de faire l'état des lieux, la liste des problèmes auxquels sont confrontées les femmes et de rechercher la solution dans les discours des hommes politiques, mais, toujours de l'énoncer dans un cadre irrécusable : la *shari'at* (loi islamique). Changement fondamental qu'on peut repérer aussi dans certaines audaces d'avant 1982 disparues depuis.

Ainsi, avec Mme Hashemi, on parlait en 1981 d'"*ejtehâd enteqali*" (*ejtehâd* de transition), cela soulignait le caractère hybride transitoire de la société iranienne, à moitié *towhidi* (régulée par les principes divins) seulement, qui rendait nécessaire certaines modifications de la *shari'at* - celle-ci n'étant juste et valable que pour une société islamique- afin d'assurer une situation plus juste à la femme³⁴. Après 1982 le discours s'enferme dans le livresque, l'écrit, l'exégèse.

³² *Zan-e Rouz*, 1358/1979, N° 812.

³³ *Zan-e Rouz*, 1357/1979, N° 815.

³⁴ *Zan-e Rouz*, 1360/1981, N° 820.

Avant 1982, l'Ayatollah Saneï³⁵, membre du Conseil de la Guidance, expliquait qu'il n'y avait aucun verset coranique direct qui puisse servir de base à la loi interdisant le métier de juge aux femmes; cela relevait seulement de *fatwâ* (réponse que fait un *Marja-e Taqlid* à une question qui lui est posée en matière juridique, morale ou liturgique) des *Marja-e Taqlid* (juges suprêmes en loi islamique). A la suite de cette déclaration, Mme Hashemi demandait dans *Zan-e Rouz* à l'Imam : "Nous sollicitons de l'*eitehâd Zamân* (Imam du temps) de remplacer le "principe du genre" par celui du "mérite" pour le métier de juge car cette question ne relève pas du *figh*"³⁶. Après 1982, on n'entend plus parler l'Ayatollah Saneï sur cette question, ni d'ailleurs Mme Hashemi qui cède sa place dans le journal *Zan-e Rouz*. Les femmes restent donc, depuis, ces êtres sentimentaux qu'il faut tenir éloignés des tribunaux...

Les Associations

Par rapport à la période Pahlavi, le phénomène associatif prend des dimensions extraordinaires, au point qu'on peut parler d'une véritable frénésie associationniste. Un tel phénomène doit être interrogé ; mais dans le cadre de cet article nous voudrions simplement noter deux aspects qui nécessiteraient des développements considérables :

. le premier lie ce phénomène associatif à une extension de l'espace social reconnu aux femmes. Quitter la maison, le père, le mari est depuis la Révolution peut-être plus facile qu'auparavant. Ces associations ont une légitimité, un sens qui sont solidaires de la Révolution et les hommes ne peuvent s'opposer à de telles activités sans risque de critique et de désapprobation sociale. Cet élargissement de l'espace féminin se traduit par d'autres phénomènes sociaux comme la prière du vendredi, institution bien peu traditionnelle créée au lendemain de la Révolution, où la présence des femmes est massive.

. le second aspect n'est peut-être propre qu'à certaines catégories de femmes, les islamistes. Il s'agit d'une frontière différente, d'une délimitation différente des sphères privée et publique. En particulier, la sphère publique n'est plus celle de la simple production, mais intègre un espace de socialisation féminin propre, étranger au travail salarié.

³⁵ *Bânavân*, 1359/1980, N° 10.

³⁶ *Zan-e Rouz*, 1360/1981, N° 820.

Dans la multitude des associations féminines dans la période post-révolutionnaire, trois catégories peuvent être distinguées : les groupes issus de la Révolution, les associations liées à l'appareil d'État, les associations bénévoles. A cette liste devraient s'ajouter des associations au statut ou à l'existence flou, dont les activités sont de courte durée ou très limitées, comme par exemple :

- . le Mouvement des Femmes Musulmanes, en fait une maison d'édition où les femmes - mais y-en-a-t-il? - sont les auteurs des livres édités.
- . l'Institut Islamique des Musulmanes Engagées d'Iran qui, formé au sein du parlement, paraît n'avoir jamais eu d'activité.
- . le Collectif des Femmes de la République Islamique qui, annonçant son soutien à un discours de dirigeants d'une fondation, disparaît sans laisser de trace après cet acte!

Les groupes issus de la Révolution

Dès le lendemain de la Révolution de 1979, les femmes se sont regroupées pour remplacer l'OFI. La Société des Femmes de la Révolution Islamique est née occupant le même local. Mais très rapidement des conflits éclatent de par la variété des démarches. Cette société, affaiblie par de nombreux retraits, continue sous la direction de Mme A. Taleghani et publie le journal *Payâm-e Hâdjar*, le message d'Hâdjar. Des cours de couture, de broderie, mais aussi d'exégèse, d'histoire de l'Islam, d'arabe et d'anglais sont accueillis dans ce centre. Un comité culturel poursuit des recherches sur les droits de la femme, une bibliothèque est aussi à la disposition des habituées.

Il y a ensuite le Bureau d'études des Questions des Femmes dirigé par Mme Maknoun. Il est fondé en 1984, alors que Mme Maknoun assure la direction de l'Université Al-Zahra (réservée aux seules femmes). Aujourd'hui ce bureau est rattaché au Centre de Recherches scientifiques et techniques. Dans son programme on lit : ce bureau se divise en deux branches, l'une théorique, l'autre appliquée. Dans la première on étudie la place de la femme dans le système de gouvernement islamique sous divers aspects : il s'agit de recherches sociologiques, anthropologiques, philosophiques. La branche pratique, elle, étudie quatre phénomènes : 1-les problèmes d'alphabetisation, 2- les déviances sociales, 3- l'activité salariée des femmes et son impact sur le développement économique, 4- les mouvements de femmes sur le plan international à l'Est et à l'Ouest. Ce bureau d'études a produit déjà quelques brochures et tient régulièrement des réunions.

Modernisation autoritaire et impulsion révolutionnaire en Iran

Le Conseil Culturel et Social des Femmes est une structure annoncée depuis 1987³⁷. Ce conseil vise à agir sur le cadre juridique : il voudrait éliminer les discriminations (travail, éducation notamment) dont sont victimes les femmes et accroître leur sécurité économique. Le conseil voudrait aussi créer des noyaux éducatifs et culturels dans tout le pays pour permettre aux femmes de connaître leur droits et d'augmenter leur protection au sein de la famille et de la société.

Les groupes liés très directement à l'appareil d'Etat

Toutes les administrations et fondations ont créé après 1^{ère} Révolution des branches féminines. Ces sections féminines semblent avoir peu d'autonomie et souvent de gros problèmes de fonctionnement dus à leur maigre budget. *Payâm-e Hâdjar* parle de la dépendance de ces sections par rapport à la direction des institutions. Ainsi un débat sur le *Hejâb* est refusé lors d'une journée d'étude de l'Organisation de la Propagande Islamique; les femmes présentes préfèrent changer le thème et parler des droits de la femme stupéfaction de la présidente de séance qui explique qu'il faut respecter les décisions "des frères du haut-conseil"³⁸.

Les associations bénévoles

Il y a tout d'abord les réunions religieuses traditionnelles dans les quartiers qui sont un lieu de rencontre par excellence. Actives, dynamiques, elles ont joué un rôle important dans le mouvement révolutionnaire de 1979. Depuis, leur nombre s'est accru, leur contenu s'est transformé; leur multiplication n'est pas étrangère à cette variété des contenus. Elles sont jusqu'à aujourd'hui un aspect essentiel de la vie sociale féminine dans les quartiers.

D'autres sont nées après la Révolution, et ont des buts similaires: cours d'apprentissage du Coran pour les adultes, de la *shari'at*, de l'exégèse et des activités diverses :

- école de Zeinab fondée en 1983 pour les femmes, en particulier, celles des familles des martyrs.
- fondation de bienfaisance culturelle et de service du Hazraté Khadijeh créé en 1979.
- institut du 12 Farvardin dirigé par Farideh Mostafavi, fille de l'Imam, fondé en 1979. Ce centre a une palette d'activités plus complète dans la mesure où

³⁷ *Kayhân*, 1366/1987, N° 13179.

³⁸ *Payâm-e Hâdjar*, 1366/1987, N° 146.

il y a des cours d'alphabétisation et où cet institut prend en charge 1400 usagères en 1982. L'institut s'est d'ailleurs décentralisé en achetant des baux, des écoles et des cliniques qu'il met à la disposition des plus démunis.

A travers cette courte liste, on perçoit aussi une autre ambiguïté qui est celle du rapport à l'Etat, propre à toutes les associations créées hors les fondations officielles après la Révolution. Le degré de financement, le fonctionnement des directions, l'attitude dans les débats de l'époque ont joué un rôle important dans ce qui apparaît aujourd'hui comme une extériorisation prononcée par rapport à l'Etat. Comme dans le cas des journaux, une périodisation pourrait être instructive... Il faut aussi noter que les dirigeants politiques, dans leur propre stratégie, ne cessent d'inviter les femmes à demeurer sur la scène politique (les prières du vendredi semblent un bon exemple).

L'Education

Faut-il s'étonner de la Révolution culturelle en Iran après la victoire de la Révolution? Comme dans toutes les autres révolutions, il y a la volonté affichée de transformer le système éducatif. Cette islamisation touche très vite les ouvrages scolaires: les femmes portent des vêtements islamiques, l'hagiographie de la période Pahlavi disparaît des livres d'histoire. C'est cependant à l'Université que la confrontation est la plus violente; celle-ci reste fermée pendant deux ans et demi. Le premier aspect de celle-ci concerne la mixité. La rumeur annonce la séparation des filles et des garçons et provoque aussi des prises de position fermes: "Filles et garçons ne doivent pas être séparés à l'Université; ils doivent être en contact, échanger leurs idées pour que se développent leurs connaissances"³⁹. Résultat de ces oppositions ou plus prosaïquement du manque de moyens, la séparation ne se fait qu'à l'intérieur des classes, les filles étant obligées de porter l'habit islamique. Dans l'enseignement primaire et secondaire cette question s'est réglée bien plus rapidement. Le second aspect, qui touche plus à l'essentiel, est l'interdiction de certaines branches scientifiques aux femmes: sur 94 branches du groupe mathématiques et techniques, seules 33 leur sont permises. Pour les sciences expérimentales 36 sur 54 et 35 sur 35 pour les sciences humaines. Dans les carrières médicales, nous retrouvons de même une spécialisation: 100% sont admises comme sages-femmes, mais 40% en médecine, 20% en pharmacie et prothèse dentaire. Si en sciences humaines aucune barrière n'existe a priori, les femmes n'ont droit qu'à 25% des places disponibles pour les études juridiques.

³⁹ *Zan-e Rouz*, 1359/1980, N° 765.

Sont donc prohibés pour les femmes les métiers de la mine, de l'électro-mécanique, de la métallurgie, de l'agriculture de la géologie, ceux de vétérinaire, et bien sûr de juge ou de soldat. Cette situation ne relève pas que de l'université comme l'atteste une lettre publiée dans un quotidien du soir : "Ne laissons pas se fermer la seule école technique de filles"⁴⁰. Deux ans plus tard on apprend par *Payâm-e Hâdjar* que les inscriptions dans cette école ont cessé depuis 1986.

Un projet éducatif -nommé Kâd- relatif à l'apprentissage dans les branches techniques, est étendu aux filles et se traduit par des cours de couture et de broderie. Pourtant le but du projet est d'augmenter la valeur du travail technique dans la société et de former une force de travail...

Cependant à cause de la guerre, sur ordre de l'Imam, les femmes font leur apprentissage militaire depuis 1986⁴¹ ; des programmes de défense civile ont aussi été introduits pour les filles à l'école.

Comment réagissent les femmes à cette politique éducative et notamment aux interdits? Certaines les désapprouvent sur le fond, mais les acceptent compte tenu du double caractère transitoire de la société iranienne: société en guerre pour défendre son indépendance et non encore totalement islamique. Pour d'autres l'opposition est sans compromis : " Je ne vois pas de mal à ce que nos femmes aient une formation scientifique, culturelle, politique, sociale de haut niveau et u'elles décident selon ce qui leur semble le meilleur , d'être là où elles veulent . Si les femmes travaillent aussi dans les champs, pourquoi leur interdire l'étude de l'agriculture à l'Université? "⁴². Certaines expliquent, elles, que ces interdictions relèvent simplement des capacités physiques et psychologiques différentes entre hommes et femmes. On trouve aussi des discours plus ambigus, très codés socialement: le technique c'est non la conception mais l'exécution des tâches et cela justifie le choix du gouvernement qui ne cesse de penser au bien- être des femmes. Pourtant, souvent, les femmes qui énoncent ce type d'argumentation sont des diplômées, donc sont au fait des systèmes de production dans les usines. L'impression qui domine est alors que ces femmes ont au travail un rapport plus conflictuel qu'il n'est dit. Elles sont actives, activistes, très présentes dans la société mais ne goûtent guère le travail salarié... Toutes soulignent aussi le caractère relatif, concrètement, de certaines discriminations car le choix des options à l'Université se fait plus à partir des notes obtenues au concours d'entrée que par choix individuel.

⁴⁰ *Kayhân*, 1365/1986, N° 12749.

⁴¹ *Kayhân*, 1365/1986, N° 12718.

⁴² Interview de Mme Zahra Rahnavard in *Keyhân*, 1366/1987, N° 13179.

D'autres lieux se sont aussi créés et/ou développés après la Révolution. Il s'agit des écoles religieuses pour les filles (il y en a bien sûr pour les garçons). Le cycle d'études est celui de l'école religieuse de Ghom: trois cycles de 3 à 5 ans, chacun selon le résultats de l'étudiante. Les femmes peuvent arriver au niveau de *Marja-e Taqlid*. En fait elles s'arrêtent bien avant et rejoignent es rangs de la Guidance islamique. Il faudrait aussi citer les innombrables cours mis en place par les administrations et les associations.

Mais ce qui est évident globalement est la nette progression du nombre de femmes cultivées et instruites sur les questions religieuses; ceci, comme nous avons tenté de le montrer, est susceptible de prolonger et d'amplifier un débat jamais clos depuis la Révolution: les rapports entre les femmes et le régime de la République Islamique.

CONCLUSION

Ainsi la modernisation autoritaire sous le Shah a créé dans la société urbaine iranienne deux champs nettement différenciés. Il y avait d'un côté le champ moderne qui s'affirmait par opposition hors le champ traditionnel et qui tirait de cela sa légitimité. De l'autre côté il y avait un champ traditionnel, menacé peut-être, mais dont la cohérence interne restait forte. Si l'espace public était le lieu privilégié de la réalisation de la modernité, l'espace privé demeurait largement conditionné par le champ traditionnel articulé sur une vision cohérente des places de l'homme et de la femme dans la famille et de la société polarisée par la religion.

Ce qui permet à la tradition de résister à la modernité, c'est bien sûr sa cohésion interne, sa dynamique propre largement sous-évaluée; mais dans le cas iranien c'est aussi, comme nous l'avons évoqué, l'incapacité de la modernité à se plier aux réalités profondes de la société. Pourtant il faut s'interroger sur l'attrait qu'a eu cette modernité pendant près de deux décennies: si dynamique de la modernité il y eut, elle se situe moins dans les réponses qu'elle apportait aux situations d'impasse que dans sa structuration de l'espace social et dans sa force d'exclusion: il fallait être moderne pour exister...

Le refus de la modernité -pour parler vite- qu' exprime la Révolution ne signifie pourtant à aucun moment la reconversion dans la tradition. "*fessâd*", la corruption est le terme qui, dans le discours des femmes islamiques, caractérise la période pré-révolutionnaire. Refuser le

fessâd, c'est s'opposer à des situations qui renvoient à l'impureté mais surtout à l'illégalité, à l'arbitraire, c'est donc refuser une anomie intérieure et sociale. L'appel à la Révolution, c'est l'appel aux règles, à la loi, au sens.

Le mouvement des femmes islamistes porte donc en lui avant toute autre chose une aspiration au droit, à la loi. Cette aspiration n'a pas disparue mais n'a pas encore trouvé sa vraie dimension : Motahari et Shariati sont plébiscités par les islamistes, pourtant seul Motahari est cité. Une islamiste en donne la raison: " Shariati *šur mideh*, Motahari *šo-ur mideh*" (Shariati c'est la passion, Motahari c'est l'intellect). L'impact des écrits de Motahari sur la société iranienne (indépendamment même de la propagande officielle) exprime aussi cette aspiration à la loi. Motahari décrit à l'inverse de Shariati, une société qui fonctionne avec des lois, des règles explicites. N'est-ce pas là une des sociétés possibles revendiquées par les femmes islamistes?

La dynamique actuelle du mouvement des femmes islamistes relève non pas des droits déjà obtenus (lesquels?) mais sur un acquis préservé chèrement: on ne peut plus refuser aux femmes leurs activités sociales, leur présence massive dans la société iranienne, comme on ne peut plus aujourd'hui considérer ces femmes indépendamment de la nouvelle relation tissée selon elles entre Mellat/Dowlât. Si cet acquis demeure, la claire conscience de ses implications est plus problématique. Les habitudes étatiques demeurent, affaiblies peut-être par la guerre et la crise, mais toujours autoritaires. Rien n'est donc réglé, si ce n'est - et ce n'est pas rien - qu'un rapport nouveau à la religion se construit, qui laissera des traces indélébiles dans la société urbaine féminine iranienne...